**Communiqué de presse**
*Paris, le 15 octobre 2025*

# Un appel à projets de 500 000 € pour renforcer l'inclusion dans le parasport et soutenir les aidants

**Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la vie Associative, l'Agence nationale du Sport (ANS) et Basic-Fit, avec le soutien du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), annoncent la mise en place d'une enveloppe exceptionnelle de 500 000 € dédiée au renforcement de l'aide humaine dans le parasport. Cet appel à projets, qui vise à s'inscrire dans la durée, répond à un besoin exprimé par les fédérations et le mouvement sportif : celui de soutenir les publics à fort besoin d'accompagnement, qui ne peuvent accéder à une pratique sportive sans accompagnement spécifique. Il vise également à proposer des solutions de répit aux aidants, souvent en première ligne dans l'accompagnement quotidien.**

## Un appel à projets structurant pour répondre aux besoins d'accompagnement dans le parasport

Dans le cadre du programme Impact 2024, un appel à projets dédié intitulé « Soutien à l'aide humaine dans le parasport » est lancé afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap à fort besoin d'accompagnement.

Ce dispositif vise à :

- Améliorer l'offre de pratique sportive à destination d'un public à fort besoin d'accompagnement
- Renforcer l'écosystème parasportif en intégrant les accompagnants comme acteurs à part entière de l'accès au sport
- Soutenir les aidants familiaux en proposant des dispositifs de répit grâce au sport, qu'il soit pratiqué directement par la personne aidée ou partagé en famille
- Encourager les fédérations, clubs et collectivités à coopérer avec des acteurs de l'accompagnement et de l'aide à la personne

Les projets attendus devront être innovants, pérennes et portés par des consortiums d'acteurs (fédérations sportives, structures médico-sociales, associations d'aidants, collectivités, etc.).

Ils pourront concerner l'accompagnement avant, pendant ou après la pratique sportive, ou être directement destinés aux aidants.

« *Cette année, nous avons franchi un cap avec le remboursement intégral des fauteuils roulants sportifs. Mais aller plus loin, c'est aussi reconnaître le rôle central des accompagnants. Qu'ils soient parents, bénévoles ou professionnels, ils sont des maillons indispensables dans le parcours de chaque sportif en situation de handicap. L'appel à projet que nous soutenons aujourd'hui vise à leur donner toute la reconnaissance et l'aide qu'ils méritent, à hauteur de leur rôle dans l'écosystème du parasport.* » Marina Ferrari, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

"*Ce dispositif marque une avancée majeure pour l'inclusion dans le parasport. En favorisant l'émergence de dispositifs d'aidance dans le mouvement sportif, nous agissons sur un frein majeur et permettons ainsi à davantage de personnes en situation de handicap d'accéder à une pratique sportive adaptée et sécurisée. L'objectif est également d'apporter une réponse concrète aux besoins des aidants du quotidien, dont le parcours de vie est trop souvent éloigné de la pratique sportive*." Marie-Amélie Le Fur, présidente de l'Agence Nationale du Sport.

**Le rôle essentiel de l'aide humaine dans le parasport**

L'accompagnant (familial, bénévole ou professionnel) joue un rôle essentiel. Il ne se limite pas à l'assistance quotidienne, mais il rend possible la pratique sportive, sécurise les parcours et favorise l'autonomie.

Les adaptations techniques ou pédagogiques pour les personnes en situation de handicap ne prennent pas toujours en compte ce besoin d'accompagnement humain. Pourtant, pour de nombreuses personnes, le sport reste inaccessible sans cette aide. En facilitant l'accès à une pratique sportive, ce soutien financier aux porteurs de projets contribue à offrir aux aidants des temps de répit, essentiels au maintien de leur équilibre personnel et à la qualité de leur engagement.

**L'appel à projets se clôturera lundi 17 novembre 2025**

Critères d'éligibilité des projets :

- Les porteurs de projets bénéficiaires de l'aide sont :
    - Les fédérations sportives, leurs organes déconcentrés et les clubs
    - Les associations
- Un budget minimal de 10 000 € par projet
- Un taux de subvention plafonné à 80 %
- La soumission des dossiers doit se faire dans le cadre d'un consortium
- Le projet doit être pérenne
- Le projet doit encourager une structuration collective avec les fédérations et associations spécialisées

Une instruction des dossiers sera assurée par une comitologie réunissant le ministère des Sports, l'Agence nationale du Sport (ANS) et le Comité paralympique et sportif français (CPSF).

Pour plus d’informations concernant l’appel à projets, cliquer (ici)

---

**Contact presse**
**Comité Paralympique**
medias@france-paralympique.fr
Julie Ageron – Directrice de la communication – 06 99 18 39 31
Lila Rouillé – Chargée des relations presse - 06 52 61 18 82

**Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative**
Bureau de la délégation à la communication Jeunesse et Sports
presse@jeunesse-sports.gouv.fr
01 55 55 98 25 - 06 77 37 44 37

**Agence Nationale de Sport**
Clémence Zokou - Chargée de communication - 06 58 17 53 46